

# Libérez-nous du Tout Voiture

Relais local, à Brive et dans l'agglomération (CABB), de la pétition nationale initiée par Greenpeace : [voir et signer ici](#).

La Ville de Brive commence à mettre en place un « plan vélo » : voies cyclables, zones 30, location de VAE, etc. et envisage de développer un réseau de covoiturage. Mais tout cela reste relativement marginal et ne donne pas toute sa place au piéton et aux transports doux.

Brive est une ville qui se pratique facilement à pied : les commerces, administrations, lieux de culture et d'enseignement sont relativement groupés et « à plat ». Les coteaux, nord et sud, sont presque exclusivement réservés à l'habitat. La pente est « raide » mais peut se faire en VAE sans problème.

Des solutions sont possibles, sans investissements coûteux et très rapides à mettre en œuvre :

## Pour la Ville de Brive :

Il faut réduire la vitesse et la place laissée aux voitures en « surface » afin de redonner de l'espace et de la tranquillité aux piétons et aux cyclistes.

### Propositions :

1. passer **toute la ville en Zone 30** (vitesse limitée à 30 km/h, double sens cyclable généralisé). Cela limite la signalisation aux seules entrées de ville.
2. seuls les **quelques grands axes** (essentiellement est-ouest) équipés de bandes ou pistes cyclables peuvent être mis à **50 km/h**, avec une **signalisation de début et fin de zone 50**.
3. les **axes sans trottoirs utilisable par des PMR** (personnes en fauteuil) doivent être mis en **Zone de rencontre** (vitesse limitée à 20 km/h, circulation piétonne sur la chaussée, double sens cyclable).
4. **supprimer 20 % des places** de stationnement automobile et les **remplacer par des stationnements 2 roues** (vélos ou 2 roues motorisés avec support d'attache) (Nb : le top serait de prévoir des zones abritées avec panneaux solaires et bornes de recharge pour VAE).
5. lancer une **campagne de communication** par mini films d'animation (les services de la Ville savent le faire) diffusés sur le site de la Ville, les réseaux sociaux et d'autres supports pour expliquer les règles de circulation, stationnement, etc.
6. **former** les artisans, livreurs et autres intervenants professionnels au **respect du piéton** : ne pas stationner sur les trottoirs et bandes cyclables, en cas de travaux prévoir le cheminement pour les PMR, etc.

# Libérez-nous du Tout Voiture

## Pour l'agglomération proche (de Malemort à Saint Pantaléon) :

Il s'agit de trajets pour aller vers les zones commerciales et vers les zones d'activité.

Il existe déjà des liaisons bus et la voie verte est en cours de réalisation. La voie verte ne sera utilisable pour des liaisons est-ouest que si elle est facilement accessible (Cf point précédent).

### Propositions :

1. mise en place d'un **covoiturage urbain/péri-urbain** simple et souple (sans application sur smartphone), en mode « pouce » (idem auto-stop) avec enregistrement des covoitureurs et des covoiturés et rémunération par jetons (monnaie locale).
2. création d'une **navette est-ouest gratuite** suivant l'axe avenue Chirac – avenue de « Bordeaux ».
3. mise en place d'un **service de livraison par vélos-cargo** (en évitant les services du type Uber qui n'assurent pas un statut décent et une rémunération correcte des livreurs), permettant les livraisons depuis les commerces (et restaurateurs) vers les consommateurs.

## Pour l'agglomération de Brive (CABB) :

Il s'agit de trajets allant des zones rurales vers la ville de Brive et/ou vers d'autres zones rurales pour des motifs commerciaux, travail, école, administratifs, santé, etc.

Un service de transports en communs permanent et répondant à tous les types de demandes n'est pas envisageable, il coûterait trop cher.

### Propositions :

1. le même service de **covoiturage** que ci-dessus (dans 80 % des véhicules il n'y a qu'une seule personne → partageons ...), étendu à toute la CABB.
2. créer des **axes de circulation vélo par la mise en place de « chaucidou »** (ou [Chaussée à Voie Centrale Banalisée CVCB](#)) sur les axes de liaison entre les communes (cette technique est très utilisée en Belgique, Hollande, Allemagne, Suisse et a été testée dans de nombreuses communes, elle « calme » la circulation et sécurise les cyclistes). Les déplacements en vélo sont possibles dans notre région via les vallées de la Corrèze, Vézère, Loyre et autres, les montées dans les communes situées sur les « puys » se font aisément avec des VAE.
3. Et, bien sûr, **COMMUNIQUER**.